Reconversion :)

Par **lilou313**, le **01/11/2018** à **20:37**

Bonjour [smile4],

Je me présente donc, Jennifer 32 ans, j'habite à Toulouse.
Auxiliaire de puériculture et travaillant avec les enfants depuis que j'ai 18 ans, je suis en reconversion professionnelle et là je suis sur ma deuxième année de capacité en droit.

Je suis tombée sur ce forum à force de chercher des infos et j'en suis ravie car c'est une mine d'or [smile3]

En espérant que vous allez pouvoir m'éclairer [smile7]

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/11/2018** à **09:31**

Bonjour

Je vous félicite pour votre projet de reconversion.

N'hésitez pas à poser toutes vos questions sur le forum

Bonne continuation !

Par **lilou313**, le **02/11/2018** à **09:52**

Merci [smile4]

Par **Lorella**, le **02/11/2018** à **09:58**

Bienvenue lilou313 parmi nous.

Quel est votre projet professionnel ?

Par **lilou313**, le **02/11/2018** à **11:14**

Merci!

Et bien c'est une très bonne question Lorella! Je ne suis pas encore très sûre de mon projet professionnel j'envisage de faire des stages pour m'aider.
La logique après la capacité voudrait que je continue en L1 mais qui dit L1 dit statut étudiant et plus de chômage ce qui m'est donc malheureusement impossible.

Je pense donc a des études en alternance (enfin si je suis prise vu mon âge!) et après la licence professionnelle "droit, activités juridiques, mention généalogiste successorale" me tente bien mais je ne trouve pas beaucoup d'informations donc je ne sais pas si elle se fait encore et s'il y a réellement des débouchés par la suite.

Par **LouisDD**, le **02/11/2018** à **16:55**

Salut

Bienvenue parmi nous et heureux que le forum constitue pour vous une mine d'or !

Au plaisir de vous lire

Par **Lorella**, le **03/11/2018** à **10:43**

Vous suivez des cours de droit à distance en ce moment ? C'est vous qui financez cette formation ?

La reconversion professionnelle quand on est au chômage est difficile en raison du statut, du financement. Il faut que le projet professionnel puisse se réaliser à court terme pour un emploi recherché sur le marché de l'emploi.

Si par ex une personne a déjà fait des études universitaires et est allée jusqu'à licence 3 mais ne l'a pas obtenue, (ou master 2) puis a trouvé ensuite des petits boulots et souhaite reprendre des études pour obtenir le diplôme, oui il est possible d'obtenir l'accord de Pole Emploi, parce que ça va durer juste un an.

Quand on est jeune, on peut choisir, changer d'avis, d'orientation. La vie est belle. Eh oui, on le sait seulement plus tard.

Je vous conseille de réfléchir à votre projet professionnel de façon concrète pour ne pas perdre de temps. Ne comptez pas sur Pole Emploi pour vous aider.

En allant sur le site de Pole Emploi, j'ai tapé dans les offres juridique et Toulouse et 50 km.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Voici les offres actuelles

https://candidat.pole-emploi.fr/offres/recherche?lieux=31555&motsCles=JURIDIQUE&offresPartenaires=true&rayon=50&tri=0

Toujours sur Pole Emploi, avec trouver ma formation : juridique et Toulouse, j'ai trouvé les formations suivantes

https://candidat.pole-emploi.fr/formations/recherche?formationCPFPublicConcerne=3&ou=COMMUNE-31555&quoi=juridique&range=0-9&tri=0

A affiner selon votre choix.

Par **lilou313**, le **03/11/2018** à **14:58**

Merci LouisDD [smile4]

Merci Lorella pour ces recherches, je vais regarder ça très attentivement c'est gentil [smile3]
Oui actuellement je fais ma capacité à distance et c'est la région qui me la finance donc je suppose qu'on ne me financera pas autre chose...

Effectivement quand on est jeune on ne pense pas à tout ça et si je pouvais revenir en arrière je le ferais mais bon avec des "si" on refait le monde!

J'y réfléchis depuis un moment à mon projet professionnel mais c'est vrai que pour moi il était évident que je serai auxiliaire de puériculture jusqu'à la retraite donc je n'ai jamais réfléchi à un autre métier et là c'est le trou noir!
Je ne sais pas si je suis la seule dans ce cas à vouloir me reconvertir mais ne pas avoir de métier précis qui m'attire mais j'avoue que c'est assez angoissant [smile42]

Enfin je vais bien finir par trouver du moins j'espère! En tout cas merci pour toutes ces informations et de m'accorder de votre temps en faisant des recherches c'est très gentil [smile4]

Par **Lorella**, le **03/11/2018** à **16:02**

Effectivement après le financement de cette formation par la région, vous ne pourrez pas bénéficier d'un nouveau financement.

Le mieux est de pouvoir suivre une formation en alternance via le contrat de professionnalisation.

Passé 26 ans, si vous n'avez pas de parrain, marraine dans une entreprise, pour décrocher un contrat pro, les chances sont minimes. Les employeurs rechignent à embaucher passé cet âge car c'est trop cher. 100 % du smic ou 85 % du salaire conventionnel si plus favorable au

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

salarié et cela aussi bien pendant les périodes en entreprise que celles en étude. Les entreprises ont le choix de prendre un contrat pro avec un junior et encore mieux un junior en contrat apprentissage.

Vous pouvez demander de bénéficier d'un CEP conseil en évolution professionnelle. La prestation est gratuite.

https://www.pole-emploi.fr/candidat/le-conseil-en-evolution-professionnelle-@/article.jspz?id=151582

Jamais testé, je ne sais pas ce que cela vaut.

Vous avez accès aussi à des mooc gratuits ici

https://www.emploi-store.fr/portail/centredinteret/choisirunmetier

Existe t il un métier du droit qui nécessiterait en plus des compétences acquises dans votre métier auxiliaire de puériculture ? C'est toujours intéressant de se servir des compétences acquises antérieurement pour aller vers un autre métier, plutôt que de partir sur une page blanche.

Par **Visiteur**, le **03/11/2018** à **20:41**

Bonsoir,

C'est amusant, je connaissais une brillante doctorante en droit qui elle, a abandonné sa thèse, pour devenir auxiliaire de puériculture...
Comme quoi !

Bon courage à vous en tous cas !

Par **lilou313**, le **04/11/2018** à **19:51**

Bonsoir,

Ezoah je veux bien la place de cette brillante doctorante [smile3]! Quel dommage d'avoir abandonné après toutes ces années d'études...

Lorella encore merci pour toutes vos informations très intéressantes, je vais vraiment approfondir tout ce que vous m'avez donné [smile4]

Concernant les entreprises, j'en avais entendu parlé que plus on est âgé plus il est difficile de trouver un patron pour l'alternance! Je trouve ça vraiment dommage pour les personnes comme moi qui veulent se reconvertir même si je comprend aussi les patrons...

J'ai beau cherché un métier dans le droit qui nécessite les compétences de mon métier actuel

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

je ne vois vraiment pas [smile39]. Après dans le droit on a toujours tendance à penser aux métiers les plus connus donc il doit y en avoir plein que je ne connais pas!

Par **Lorella**, le **04/11/2018** à **20:21**

Lilou, vous n'êtes pas la seule personne en France qui souhaite suivre une formation en alternance avec le contrat de professionnalisation et ayant plus de 26 ans. Il y a forcément concurrence déloyale avec les juniors. Impossible de lutter face au moins payant.

Par **lilou313**, le **04/11/2018** à **20:36**

Je suis tout à fait d'accord avec vous Lorella.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés